



Assemblée générale

Distr. limitée
13 décembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session Cinquième Commission

Point 112 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

Projet de résolution présenté par le Vice-Président à l'issue de consultations officielles

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 47/227 du 8 avril 1993 et 56/208 du 21 décembre 2001,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche¹ et le rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Souligne* la nécessité de trouver une solution financière viable qui garantisse le bon fonctionnement futur de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
2. *Note avec inquiétude* que l'Institut a accumulé une dette à l'égard de l'Organisation des Nations Unies et de la Fondation immobilière pour les organisations internationales du fait du non-paiement des loyers et charges de ses bureaux de liaison à New York et Genève;
3. *Prie* le Secrétaire général, après avoir consulté le Directeur exécutif de l'Institut, de lui rendre compte, à sa cinquante-huitième session, de la viabilité financière de l'Institut, notamment la situation en ce qui concerne l'ensemble des contributions volontaires et le remboursement de la dette accumulée par l'Institut, ainsi que des avantages offerts à des organismes analogues;
4. *Prie également* le Secrétaire général de présenter, dans le contexte du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 et sur la base des consultations susmentionnées avec l'Institut, des propositions et des solutions précises sur les moyens les plus efficaces de régler la question des coûts des loyers et charges passés

¹ A/57/479.

² A/57/7/Add.15.



et futurs de l'Institut, en s'inspirant des avantages offerts à d'autres organismes associés à l'Organisation des Nations Unies.
